

[Français]

**M. Beaudoin:** Je remercie le député qui m'a rappelé à l'ordre. Je pense que cela veut dire à peu près la même chose, si je suis allé à la même école que lui. On n'est probablement pas allé à la même école, mais je pense qu'on parle tous les deux français. Cela se ressemble énormément.

Monsieur le président, je voudrais citer un article publié dans *Le Soleil* du vendredi 16 février, par M. Burtnick, représentant du gouvernement ontarien, qui s'est dit scandalisé du fait que la Bell Canada, depuis au moins six ou sept ans, est revenue à la charge chaque année ou tous les deux ans pour demander des augmentations de tarifs. Et là-dessus, la Bell Canada n'oublie jamais de faire remarquer qu'elle demande une hausse de tarifs à cause de l'augmentation des salaires. On blâme toujours le petit salarié ou le gagne-petit de la mauvaise administration de ceux qui veulent s'excuser de leur administration.

J'aimerais citer les statistiques qui m'ont été envoyées par la Corporation des enseignants du Québec, dans un mémoire qu'on a fait parvenir à chaque député, pour prouver à la Chambre que ce ne sont pas les salaires qui ont augmenté le coût d'administration de la Bell Canada. En 1966, le nombre d'employés de la Bell Canada était de 40,008; la masse salariale était de \$225,400,000; l'accroissement des salaires était de \$25,200,000, c'est-à-dire 12.6 p. 100.

• (2040)

En 1967, le nombre d'employés de la Bell Canada est de 38,123; la masse salariale de \$236,800,000, et l'accroissement des salaires, de \$11,400,000, pour un pourcentage de 5 p. 100.

En 1968, le nombre des employés s'établit à 37,489, la masse salariale est de \$250,700,000, et l'accroissement des salaires de \$13,900,000, ce qui équivaut à 5.9 p. 100.

En 1969, on voit que ce n'est pas du tout l'augmentation des salaires qui motive l'augmentation des tarifs, car la Bell Canada compte 38,686 employés; la masse salariale est de 274 millions de dollars, l'accroissement, de \$23,300,000, ce qui représente un pourcentage de 9.3.

En 1971, cette société compte 39,136 employés la masse salariale est de \$333,800,000, l'accroissement est de \$31,900,000, soit 10.6 p. 100.

En 1973, le nombre d'employés s'établit à 41,000, la masse salariale est de \$398,800,000, et l'accroissement des salaires est de \$30,200,000, pour un pourcentage de 8.2.

Ce que la Bell Canada a fait ressortir devant la Commission, c'était la cause de la hausse. Je crois que si cette société obtient la hausse qu'elle demande actuellement, cela équivaudra à un impôt camouflé qu'on ira chercher, encore une fois, dans la poche du petit contribuable.

La société Bell Canada attribue aux éléments suivants la hausse de ses frais d'opération: hausse des prix, 11 millions de dollars; hausse des impôts, \$12,900,000,—on voit que ce sont les impôts «en arrière de la porte» qui augmentent encore les tarifs,—et convention collective nouvelle, \$33,900,000.

Les chiffres que j'ai cités plus tôt ont prouvé que le coût de la convention collective de \$33,900,000 n'est pas exact. J'ai fait la moyenne des chiffres que j'ai cités plus tôt; cela équivaut à \$26,600,000, et non pas à \$33,400,000. Donc, il ne faut pas que la Bell Canada prétexte que ce sont les petits salariés qui «empochent» et que cela l'oblige à vendre plus cher ses services.

### Bell Canada

Je me reporte au même journal, *Le Soleil*, dans lequel M. D. W. Burtnick signale, et je cite:

... la compagnie a installé l'an dernier 177,000 appareils téléphoniques de plus que prévu—au coût moyen de \$17.50—mais Bell a déclaré dans ses chiffres de fin d'année avoir dépensé \$500,000 de moins que prévu.

Et elle se dit dans l'obligation d'augmenter ses tarifs. Si elle installe plus d'appareils que prévu, par contre, elle fait moins de dépenses.

Je continue la citation:

Le représentant ontarien s'en est aussi pris à certaines personnes qui, témoignant en faveur de la Bell, ont affirmé que si la compagnie ne pouvait augmenter ses tarifs le service se détériorerait.

Autrefois, on franchissait 2 ou 3 milles pour trouver un appareil téléphonique dans quelque foyer du petit rang. En revanche, on trouve maintenant dans presque toutes les maisons un appareil et souventes fois trois ou quatre. Je crois que cela prouve que Bell Canada n'a pas besoin d'augmenter ses tarifs pour se financer. Par ailleurs, en vue d'illustrer ce qui se passe au Québec, j'aimerais citer de nouveau *Le Soleil*:

Carlyle Gilmour, de Covey Hill, a rappelé que les Québécois fournissent déjà \$24 millions à la Bell et que cette compagnie versera \$32 millions en taxes scolaires et municipales en Ontario mais seulement \$7.4 millions au Québec.

Ce sont encore les Québécois qui devront payer la différence. La Bell Canada, en Ontario, achète presque toujours son matériel d'une société qui lui appartient. Si cette société qui lui appartient augmente le prix des appareils qu'elle vend, ce n'est pas la faute de l'utilisateur qui doit payer.

Les statistiques démontrent que 99 p. 100 des ménages possèdent un téléphone et que les Canadiens sont les champions du monde en ce qui a trait à l'utilisation du téléphone, faisant 6.2 appels par jour.

Je crois donc que le téléphone ne peut plus être considéré comme un luxe, mais comme une utilité vitale pour tous les Canadiens. A plus forte raison, il doit être possible à n'importe qui de pouvoir se le payer. Même le gouvernement du Québec considère comme une dépense essentielle le coût du téléphone dans le calcul du montant d'assistance sociale pour les 300,000 assistés sociaux du Québec. Je crois donc qu'il est très important que le gouvernement fasse en sorte que ce service essentiel ne coûte pas trop cher.

Monsieur le président, je ne tiens pas à décrire toutes les facettes de cette hausse de tarifs, mais je tiens à signaler que la Bell Canada va beaucoup trop loin dans l'établissement de certains taux, qui sont majorés tous les deux ou trois ans.

Il se produira une hausse de 50 p. 100 des frais d'installation de nouveaux téléphones, selon cette nouvelle demande A, pour quelqu'un qui s'installe dans une maison ou qui n'a pas de téléphone. Ceci ne tient pas debout, monsieur le président.

Étant donné que l'augmentation est de 50 p. 100 par appareil, si le propriétaire d'une maison a installé quatre appareils, le coût d'installation des quatre appareils est majoré de 50 p. 100.

De plus, si dans une maison on a deux ou trois téléphones, cela revient toujours au même; on exige tant par appareil. Je ne comprends pas non plus qu'il en coûte plus cher d'effectuer un appel à partir d'un appareil Contempra que d'un appareil ordinaire. Il existe un tas d'anomalies dans cette hausse des tarifs, et je félicite encore une